



161701 - Le jugement de la création d'un groupe sur facebook pour émettre des blagues et des plaisanteries

question

Nous avons une question concernant la création d'un groupe sur facebook visant à permettre aux gens d'échanger des blagues et des plaisanteries sur lesquelles les gens se prononcent en disant **j'aime ça**. L'objectif est de mettre le nom de notre société en bas du compte de manière à faire de celui-ci un moyen de propagande indirect. On sait que les échanges sur facebook sont très fréquents, ce qui rend très difficile de les maîtriser. Serions nous responsables au cas où il y aurait des violations de la loi religieuse?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, le fait pour un musulman de faire plaisir à son coreligionnaire en plaisantant avec lui est bien permis en principe en vertu du hadith d'Abou Hourayrah (P.A.a) dans lequel il dit: «ils (les compagnons) ont dit: ô Messenger d'Allah! Tu plaisantes avec nous?- il dit: **je dis certes que la stricte vérité**. (rapporté par at.-Tirmidhi,990) et jugé authentique par al-Albani dans Sahih at.-Tirmidhi.

Deuxièmement, si les blagues et plaisanteries que les gens s'échangent sont vraies et ne comportent rien que la loi religieuse réprouve, comme le fait de se moquer de la religion et de ses adeptes ou le fait de se moquer de dignitaires et de les tourner en dérision ou le fait d'y inclure une invite à la débauche et au vice; en absence de tout cela, rien ne s'y oppose, à condition de ne pas les exagérer de manière à se détourner de choses plus utiles. Si en revanche, lesdits éléments comportent un des aspects négatifs indiqués, il n'est permis ni de les émettre ni de les transmettre. Un hadith du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)à dit: **Malheur à celui qui ne**



parle que pour faire rire les gens. Malheur à lui! Malheur à lui! (rapporté par at.-Tirmidhi, 2315 et par Abou Daoud,4990 et jugé bon par al-Albani dans Sahihi at.-Tirmidhi.

Allah le Transcendant et Très haut dit: Ô vous qui avez cru! Qu'un groupe ne se raille pas d'un autre groupe : ceux-ci sont peut-être meilleurs qu'eux. Et que des femmes ne se raillent pas d'autres femmes : celles-ci sont peut-être meilleures qu'elles. Ne vous dénigrez pas et ne vous lancez pas mutuellement des sobriquets (injurieux). Quel vilain mot que "perversion" lorsqu'on a déjà la foi . Et quiconque ne se repent pas... Ceux-là sont les injustes.(Coran,49:11).

La question suivante a été posée à Cheikh Ibn Bazy (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): comment l'islam juge-t-il les blagues? Relèvent elles des futilités même quand elles ne visent pas à se moquer de la religion? Dites nous ce qu'il en est? Puisse Allah vous récompenser.

Voici sa réponse: «si l'échange de blagues et de plaisanteries se fait dans le cadre de la vérité et de la sincérité, il n'y a pas de mal à le faire, pourvu de ne pas exagérer. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) plaisantait mais ne disait que la stricte vérité. Si les blagues et les plaisanteries comportent des mensonges, il n'est pas permis de s'y livrer compte tenu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui):**Malheur à celui qui ne parle que pour faire rire les gens. Malheur à lui! Malheur à lui!.** (rapporté par Abou Daoud et par at.-Tirmidhi et par an-Nassai grâce à une bonne chaîne. Allah est le garant de l'assistance. Madj mou fatawa et maqalat du Cheikh Ibn Baz (6/391).

Troisièmement, cela étant, si les blagues à publier dans le groupe facebook répondent aux critères déjà indiqués, il n' y a aucun mal à créer le compte. Si tel n'est pas le cas, ou si vous n'êtes pas en mesure de maîtriser ce qu'on publie dans le compte en fait de blagues de manière à faire passer ce qui est permis et de retenir ce qui ne l'est pas, nous pensons qu'il vaut mieux de s'en abstenir pour éviter d'aider les autres à commettre le péché, d'ouvrir la porte du mal et de propos obscènes.

Si, à la place d'un tel groupe facebook, vous pouvez créer un groupe culturel qui véhicule des informations utiles aux gens et captent leur attention, il n' y a aucun mal à y mettre des paroles savoureuses extraites des ouvrages du patrimoine (islamique). Mais il ne faut pas en faire un



objectif exclusif voulu en soi. Peut être voudrait il mieux agir comme indiqué pour ne pas se sentir gêné.

Allah le sait mieux.